



Compte-rendu du Comité technique local du 13 mars 2017

Les organisations syndicales ayant boycotté le CTL du 3 mars dernier, cette seconde convocation reprend l'ordre du jour initial.

Toutes les organisations syndicales (**F.O.**-DGFIP & CFDT Finances) présentes font lecture de leur déclaration liminaire (cf ci-joint celle de **F.O.**-DGFIP).

En réponse, le président nous fait remarquer que bien qu'il y ait environ 2 000 suppressions d'emplois par an, le prélèvement à la source (PAS) permet la création de 500 emplois, dont 50 emplois au titre de la création du centre de contact (CDC) au Mans.

Nous soulignons cependant que le solde demeure très négatif !

À ce propos, une fois les instances institutionnelles consultées (CHSCT...), le calendrier et les actions de formations spécifiques, l'organisation et les horaires seront soumis au vote lors des prochains CTL.

La campagne de déclaration d'impôts sur le revenu va bientôt démarrer et les avis comporteront les taux de prélèvement à la source.

Concernant la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et l'impact attendu quant aux impôts locaux, les sujets d'inquiétudes sont multiples...

La campagne s'annonce sportive !

1) PV de la séance du 14/11/2016 : approuvé à l'unanimité

2) Modification du règlement intérieur du comité technique de la DDFIP 72 (pour avis) :

F.O.-DGFIP a voté **CONTRE**.

« Il n'y a pas de petites économies » comme nous l'avons écrit dans notre liminaire.

Désormais, les représentants du personnel suppléants, bien que toujours les bienvenus aux réunions, ne seront plus indemnisés de leurs frais. En outre, le temps accordé à chaque participant pour préparer et rendre compte sera en principe limité à une demi-journée alors qu'on nous accordait une journée entière auparavant.

Quid du dialogue social ? Encore un coup de canif dans sa mise en œuvre ! Une entrave de plus à l'exercice du droit syndical.

Le dé-tricotage des lois Auroux promulguées en 1982 est en marche !

3) Budget de la DDFIP 72 : bilan 2016 et perspectives 2017 (pour information) :

La direction nous annonce une dotation globale de fonctionnement (DGF) en hausse de 131 000 €, soit + 5,79 % par rapport à 2015. Soit une DGF initiale de 2 399 000 €. Cette rallonge reste insuffisante et contraint encore une fois à payer des factures non soldées de 2015 avec les crédits de 2016. **Cavalerie for ever !**

Pour mémoire, la DGF est complétée d'abondements pour faire face à des dépenses exceptionnelles ou des opérations de restructurations. C'est ainsi que finalement la DGF 2016 a été complétée à 2 841 000 €.

Une précision, les frais de formation qui s'élèvent à 121 000 € sont intégralement restitués à la DDFIP Sarthe, donc neutres. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle dans ce climat d'économies tous azimuts et de plus en plus forcées.

La direction rappelle que des économies sont réalisées grâce à la fermeture de postes (ou comment je me tire une balle dans le pied !).

Le bilan financier du déploiement de CLIC'ESI s'avère très positif (le budget de l'affranchissement est le plus important, 38 % de la DGF). Rappelons à ce sujet que des contrats de collecte et d'acheminement du courrier sur site n'ont pas été renouvelés avec La Poste contraignant des agents à se rendre au bureau de poste pour retirer notre courrier désormais déposé dans une boîte postale.

S'il ne faut pas aller contre le progrès, les économies réalisées qui se traduisent par des dégradations des conditions de travail des agents ne constitueront jamais un progrès partagé.

Pour information, les travaux d'aménagement du nouveau site de la Ferté-Bernard ne devraient se terminer qu'au cours du second semestre 2017.

Les projets les plus significatifs pour cette année sont des travaux pour le système de chauffage des sites de Jean-Nicot au Mans, La Flèche et Mamers.

Des travaux complémentaires sont prévus pour les sanitaires sur le site du 33 avenue de Gaulle au Mans.

Suite à des vols de vélos de collègues, nous avons demandé la création de parkings dédiés, la direction ne semble pas opposée à cette revendication. Elle ne semble pas non plus très motivée...

4) Point sur le déploiement du centre de contact (pour information) :

Le site du Mans a été retenu au motif que la Sarthe est un département attractif et que notre DDFiP dispose de locaux domaniaux vacants.

Pas d'infos transcendantes, une organisation contraignante du fait de la plage horaire prévue : 8 h à 19 h et parfois jusqu'à 22 h ou le samedi... Bienvenue au planning rigoureux !

Ce service devrait renseigner, délivrer des avis d'impôt, accompagner les usagers et traiter des contentieux simples. Le directeur espère un allègement des tâches liées à la réception pour les autres services.

Nous ne partageons pas son optimisme, la mise en place notamment du PAS engendrera inmanquablement un afflux de réception tant dans les SIP que les SIE (renseigner les employeurs collecteurs).

Une formation spécifique dédiée au PAS est prévue ainsi qu'un soutien de l'encadrement. **Tout est au mieux, pourquoi se plaindre ?**

5) Entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (pour information) :

Apparemment c'est un saut dans l'inconnu !

Des redevables sont gagnants d'autres perdants ! (impôts par répartition).

Nous souhaitons bon courage et surtout bonne chance aux agents qui devront faire face aux questions légitimes des contribuables quant aux conséquences de l'intégration des nouvelles valeurs locatives. N'en doutons pas, une fois de plus on compte sur le professionnalisme et le dévouement des agents pour faire face.

Et surtout sur leur talent de maîtrise de la langue française et notre capacité reconnue mondialement à rendre simple et lisible nos réformes fiscales ! Désormais un impôt pourra faire l'objet de neutralisation, de planchonnement... afin d'expliquer l'inexplicable...

6) Questions diverses :

- La direction réfléchit quant au remplacement des gardiens concierges pour des périodes courtes. La direction préfère mobiliser ses moyens budgétaires à l'embauche de vacataires ou d'auxiliaires affectés à des tâches administratives.

Visiblement, la charge de travail des gardiens concierges, l'entretien des espaces verts, la surveillance 24 h sur 24 des locaux, les petites réparations au quotidien, en résumé leur rôle précieux et irremplaçable ne compte plus face au dogme des économies budgétaires et tant pis si notre espace de travail et de vie se trouveront dégradés.

Bien entendu, nous sommes totalement opposés à cette position et nous la combattons.

- 6 emplois civiques sont prévus, leurs tâches et leur rôle seront redéfinis. Ils devraient assister les contribuables dans leur démarches pour la déclaration en ligne.

Pourquoi se priver de jeunes dévoués si bon marchés ?

- Une info nous est donnée, les agents du SPF dispose du Parcours d'Assistance Rénovée (PAR) à compter de mars 2017, qui annule et remplace l'assistance par téléphone. Idem pour le pôle pilotage ressources de la direction mais à partir d'avril (généralisation prévue à terme).

- Les BALF des services devraient être remplacées par une messagerie sécurisée *e-contact* accessible par le site *impots.gouv.fr*

- Une note est en préparation au sujet de l'encaissement d'argent pour le compte d'une autre trésorerie. On craint une énième usine à gaz... Le but recherché est la limitation des transferts de numéraire entre trésoreries. Pourquoi refuser un encaissement spontané d'un redevable lambda et surtout **comment l'expliquer ?** Espérons que les collègues en premières lignes n'auront pas à faire face à des incivilités prévisibles.

Encore une fois, la défaite du bon sens !

Vos représentants **F.O.** - DGFIP :

- Angélique DESPONTS, titulaire, SIE Le Mans Sud-Ouest, 02 43 83 85 67
- Anne PUJOL, Paierie départementale Le Mans, 02 43 77 50 47
- Michel DUSONG, titulaire, PCE Mamers, tél : 02 43 31 45 09
- Jean-Yves PERDRIAU, suppléant, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En validant dès son arrivée au pouvoir le pacte budgétaire européen, François Hollande continuait de placer la France sous le joug dogmatique de la réduction de la dépense publique et des 3 % de déficit public (0 % à terme) et engageait une énième réforme de l'État appelée MAP (Modernisation de l'Action Publique).

Cette contrainte budgétaire a pesé tout au long de ce mandat syndical, tant sur les suppressions de postes que sur la perte de pouvoir d'achat et le ralentissement des carrières (GVT : Glissement - Vieillesse - Technicité).

Le CTL d'aujourd'hui participe à cette logique en nous demandant de voter un nouveau règlement intérieur qui permettra de ne plus indemniser les suppléants, ni leur accorder des temps de préparation. Il n'y a pas de petites économies, au moins dans ce domaine.

Et que dire du déploiement du Centre de Contact qui par voix de presse interposée peut paraître comme créateur d'emplois (50) alors qu'en même temps la Direction Générale en supprime 2 000 par an depuis plusieurs années.

Mandrake le magicien n'aurait pas fait mieux !

Tant vanté, tant loué, le dialogue social n'a jamais été aussi pauvre en termes d'échanges et d'écoutes avec l'administration. Pourtant, dès le début de son quinquennat le Président Hollande avait dit : « Rien ne se fera sans dialogue social ». Démarré en fanfare au début du quinquennat par l'organisation de grandes conférences sociales, il s'est vite transformé en autoritarisme social de la part du gouvernement et de leurs représentants.